

L'Objet que je dois, Messieurs, me proposer dans les divers arrangemens à prendre par rapport au Commerce des Colonies dans la conjoncture présente, est de procurer, autant qu'il sera possible, aux habitans de chaque Colonie, non seulement les vivres & les autres provisions qui peuvent leur être nécessaires, mais encore un débouchement utile de leurs marchandises. Le Commerce de France n'est pas moins intéressé que les Colonies le sont elles-mêmes à ce que cet objet soit rempli.

Toutes sortes de raisons doivent faire désirer, que ce Commerce puisse suffire seul. La protection que je lui dois, & dont vous savez, que je suis toujours prêt à lui faire ressentir les effets, m'empresse à lui en procurer tous les moyens que le tems & les circonstances pourront permettre. C'est dans cette vue, que j'ai examiné, avec toute l'attention que l'importance de la matière pouvoit exiger, les différentes propositions qui ont été faites tant pour l'approvisionnement des Colonies, que pour le débouchement de leurs marchandises, aussi bien que les observations qui me sont revenues de la part des Chambres de Commerce, sur le projet particulier qui leur avoit déjà été annoncé.

Après avoir combiné toutes les considérations qui m'ont paru devoir entrer dans cet examen, & particulièrement celle de la circonstance actuelle de la guerre que l'Angleterre vient de déclarer, j'ai cru qu'il pourroit être utile de se servir des Bâtimens neutres pour le Commerce des Colonies: Mais comme mon intention est, que ce ne soit que pour multiplier les facilités dont les Négocians de France pourront avoir besoin pour ce Commerce, au lieu de faire distribuer des passeports par les Députés au Bureau du Commerce, que j'avois d'abord résolu de charger de cette distribution, je prendrai le parti, suivant la proposition qu'ils m'en ont faite, d'en faire adresser à chaque Chambre, un certain nombre, qu'elles feront distribuer suivant les circonstances, & selon les demandes qui pourront leur en être faites.

Je m'en rapporterai aux Chambres, tant pour cette distribution, que pour les dispositions qu'elles jugeront devoir former par rapport à l'usage qui sera fait des passeports. Je n'y mettrai de ma part d'autre condition que celle de porter des chargemens de vivres & d'autres provisions nécessaires pour les Colonies, & celle d'assurer les